



0001 ANAC/DG/DSA

RELATIVE AU GUIDE SUR L'ELABORATION DES MANUELS D'EXPLOITATION DES FOURNISSEURS DE SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, en application de l'Arrêté N°2014-1014/MET-SG du 02 avril 2014 fixant les modalités d'application des Règlements Aéronautiques du Mali (RAM), instruit aux exploitants de se conformer au présent guide sur l'élaboration des manuels d'exploitation.

La présente instruction définit la structure et le contenu du manuel d'exploitation d'un fournisseur de services de navigation aérienne et donne les indications nécessaires à l'élaboration dudit manuel. Elle s'applique aux domaines de la navigation aérienne (ANS) suivants :

- la gestion du trafic aérien (ATM) ;
- la conception de procédures de vol aux instruments (PANS-OPS) ;
- la gestion de l'information aéronautique (AIM) ;
- les cartes aéronautiques (MAP) ;
- les services de communication, navigation, surveillance (CNS) ;
- l'assistance météorologique à la navigation aérienne (MET) ;
- les recherches et sauvetage (SAR).

Elle est applicable aux exploitants aériens régis par la loi N°2011/014 du 19 mai 2011 portant Code de l'Aviation Civile et le Décret N°2013-0471/P-RM du 24 mai 2013 portant réglementation de la circulation des aéronefs civils.

Le Directeur de la Sécurité aérienne est chargé de la mise en œuvre de la présente instruction.

Bamako, le 23 AOUT 2018



Le Directeur Général


Oumar Mamadou BA

Ampliatiions :

- MTD.....	01
- PCA/ANAC.....	01
- Toutes Directions ANAC.....	05
- Tous Services/Bureaux ANAC.....	36
- Armée de l'Air.....	01
- ASECNA (Représentation et Délégation).....	02
- ADM.....	01
- ARCHIVES.....	01
- J.O.R.M.....	01